

LN.VI.3/1.62

Conférence pour la Réduction et la Limitation des Armements
Conference for the Reduction and Limitation of Armaments

GUIDE OFFICIEL
.....
OFFICIAL GUIDE



Secrétariat de la
Société des Nations

1932

Secretariat of the
League of Nations

Prix : Fr. 1.— (Argent suisse)

Price : 1/- \$0.25

N° officiel: **Conf. D. 46.**

Conférence pour la Réduction et la Limitation des Armements
Conference for the Reduction and Limitation of Armaments

GUIDE OFFICIEL
.....
OFFICIAL GUIDE

Série de Publications de la Société des Nations

IX. DÉSARMEMENT

1931. IX. 6.

TABLE DES MATIÈRES

I. Dispositions générales.

	Pages
A. SÉANCES PLÉNIÈRES DE LA CONFÉRENCE.	5
1. Entrées	5
2. Indications pour les automobiles	5
3. Dispositions intérieures	8
B. SÉANCES DES COMMISSIONS	9
1. Entrées	9
2. Indications pour les automobiles	9
3. Dispositions intérieures	11
4. Publicité des Commissions	14
C. PRÉSIDENTE ET BUREAU DE LA CONFÉRENCE.	14
D. SECRÉTARIAT	14
1. Bureaux du Secrétariat	15
2. Répartition des travaux de la Conférence	15
E. BIBLIOTHÈQUE	16
F. SERVICE DES PUBLICATIONS ET DES IMPRESSIONS	17
G. PHOTOGRAPHIES.	18
H. FACILITÉS LOCALES EN VUE DE LA CONFÉRENCE	18
1. Commission genevoise d'organisation de la Conférence	18
2. Association des Intérêts de Genève	19

II. Informations spéciales pour les délégations.

A. MEMBRES DES DÉLÉGATIONS.	20
1. Lettres de créance	20
2. Noms des délégués, suppléants et experts	20
3. Cartes d'entrée	21

CONTENTS.

I. General Arrangements.		Page
A. PLENARY MEETINGS OF THE CONFERENCE.		5
1. Entrances		5
2. Instructions for Motor Traffic.		5
3. Inside Arrangements		8
B. COMMITTEE MEETINGS		9
1. Entrances		9
2. Instructions for Motor Traffic.		9
3. Inside Arrangements		11
4. Publicity of Committees		14
C. PRESIDENT AND GENERAL COMMITTEE.		14
D. SECRETARIAT		14
1. Secretariat Offices		15
2. Allotment of the Work of the Conference		15
E. LIBRARY		16
F. PRINTING AND PUBLISHING DEPARTMENT		17
G. PHOTOGRAPHS.		18
H. LOCAL FACILITIES FOR THE CONFERENCE.		18
1. Genevese Organisation Committee for the Conference		18
2. The Association des Intérêts de Genève		19
 II. Special Information for the Delegations.		
A. MEMBERS OF DELEGATIONS		20
1. Credentials		20
2. Names of Delegates, Deputy-Delegates and Experts		21
3. Admission Cards		21

	Pages
B. SERVICES POUR LES DÉLÉGATIONS	21
1. Langues et traductions	21
2. Procès-verbaux	22
3. Réception des documents	22
4. Distribution des documents	23
5. <i>Journal de la Conférence</i>	23
C. FACILITÉS DOUANIÈRES.	24
D. TÉLÉGRAPHE	24
E. TÉLÉPHONE.	24
F. TÉLÉGRAPHIE SANS FIL	25
G. SERVICE POSTAL.	25
H. BUREAU DE VOYAGE	26
I. TÉLESCRIPTEURS.	26
J. AUTOMOBILE DES DÉLÉGATIONS	27

III. Informations spéciales pour la presse.

A. CARTES D'ENTRÉE	28
B. SERVICE DE PRESSE	28
1. Séances plénières de la Conférence	28
2. Séances des Commissions	29
C. TÉLÉGRAPHE	29
1. Télégrammes de presse	29
2. Consignation et paiement des télégrammes	30
3. Rédaction des télégrammes de presse.	31
4. Téléimprimeurs	31
D. TÉLÉPHONE.	32
1. Priorité	32
2. Durée des conversations et paiements.	33
E. TÉLÉGRAPHIE SANS FIL	33
1. Service de presse par T.S.F.	33
2. Comptes rendus radiotélégraphiques	34

	Page
B. ARRANGEMENTS FOR DELEGATIONS	21
1. Languages and Translation.	21
2. Minutes	22
3. Receipt of Documents.	22
4. Distribution of Documents.	23
5. <i>Journal of the Conference</i>	23
C. CUSTOMS FACILITIES	24
D. TELEGRAMS.	24
E. TELEPHONE SERVICE	24
F. WIRELESS TELEGRAPHY	25
G. POSTAL ARRANGEMENTS	25
H. TRAVEL OFFICE	26
I. TICKERS	26
J. CARS BELONGING TO DELEGATIONS	27

III. Special Information for the Press.

A. ADMISSION CARDS	28
B. PRESS ARRANGEMENTS	28
1. Plenary Meetings of the Conference.	28
2. Committee Meetings	29
C. TELEGRAMS	29
1. Press Telegrams	29
2. Handing-in of Telegrams and Payment.	30
3. Drafting of Press Telegrams.	31
4. Teleprinters	31
D. TELEPHONE SERVICE	32
1. Priority	32
2. Time-limit for Calls and Payments	33
E. WIRELESS TELEGRAPHY	33
1. Press Wireless Service	33
2. Broadcast Reports	34

	Pages
F. CINÉMA	34
G. PHOTOGRAPHIES.	34
H. RADIODIFFUSION	35
I. TÉLESCRIPTEURS, SERVICE POSTAL ET BUREAU DE VOYAGE	35

IV. Informations spéciales pour le public.

A. CARTES D'ENTRÉE	36
B. ENTRÉE DU PUBLIC	36
C. RÈGLEMENT	37
D. ORGANISATIONS INTERNATIONALES.	37
E. VENTE DES PUBLICATIONS ET PHOTOGRAPHIES	37

PLANS ANNEXÉS.

I. Salle du Conseil Général : Entrées. — Circulation et stationnement des automobiles	5
II. Salle du Conseil Général : Dispositions intérieures	8
III. Bâtiment des Commissions : Entrées. — Circulation et stationnement des automobiles.	10
IV. Bâtiment des Commissions : Rez-de-chaussée inférieur	12
V. Bâtiment des Commissions : Rez-de-chaussée supérieur.	13
VI. Plan de la salle de lecture	16

	Page
F. CINEMA	34
G. PHOTOGRAPHS.	34
H. BROADCASTING	35
I. TICKERS, POSTAL SERVICE AND TRAVEL OFFICE.	35

IV. Special Information for the Public.

A. ADMISSION CARDS	36
B. PUBLIC ENTRANCES	36
C. RULES	37
D. INTERNATIONAL ORGANISATIONS	37
E. SALE OF PUBLICATIONS AND PHOTOGRAPHS	37

ANNEXED PLANS.

I. Salle du Conseil Général : Entrances. — Circulation and Parking of Cars	5
II. Salle du Conseil Général: Inside.— Arrangements	8
III. Committee Building: Entrances. — Circulation and Parking of Cars	10
IV. Committee Building : Lower Ground Floor	12
V. Committee Building : Upper Ground Floor	13
VI. Plan of Reading-Room.	16

GUIDE OFFICIEL

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

A. SÉANCES PLÉNIÈRES DE LA CONFÉRENCE.

Les séances plénières auront lieu à la *Salle du Conseil Général*, anciennement appelée *Bâtiment Electoral*, rue Général-Dufour, à proximité de la Place Neuve (reliée au Secrétariat de la Société des Nations par les lignes de tram N^{os} 4 et 16.

1. Entrées (voir plans I et II).

Délégations: Entrée principale, rue Général-Dufour.

Presse: Porte A, rue de la Plaine.

Tribune diplomatique: Porte B, pour les numéros pairs, rue de la Plaine; Porte E, pour les numéros impairs, rue de Saussure.

Galerie pour les organisations internationales et pour le public: Porte D, rue de Saussure.

Secrétariat: Porte C, rue de la Plaine.

2. Indications pour les automobiles.

a) *Circulation autour de la Salle du Conseil Général* (voir plan I).

b) *Voies d'accès à la Salle du Conseil Général.*

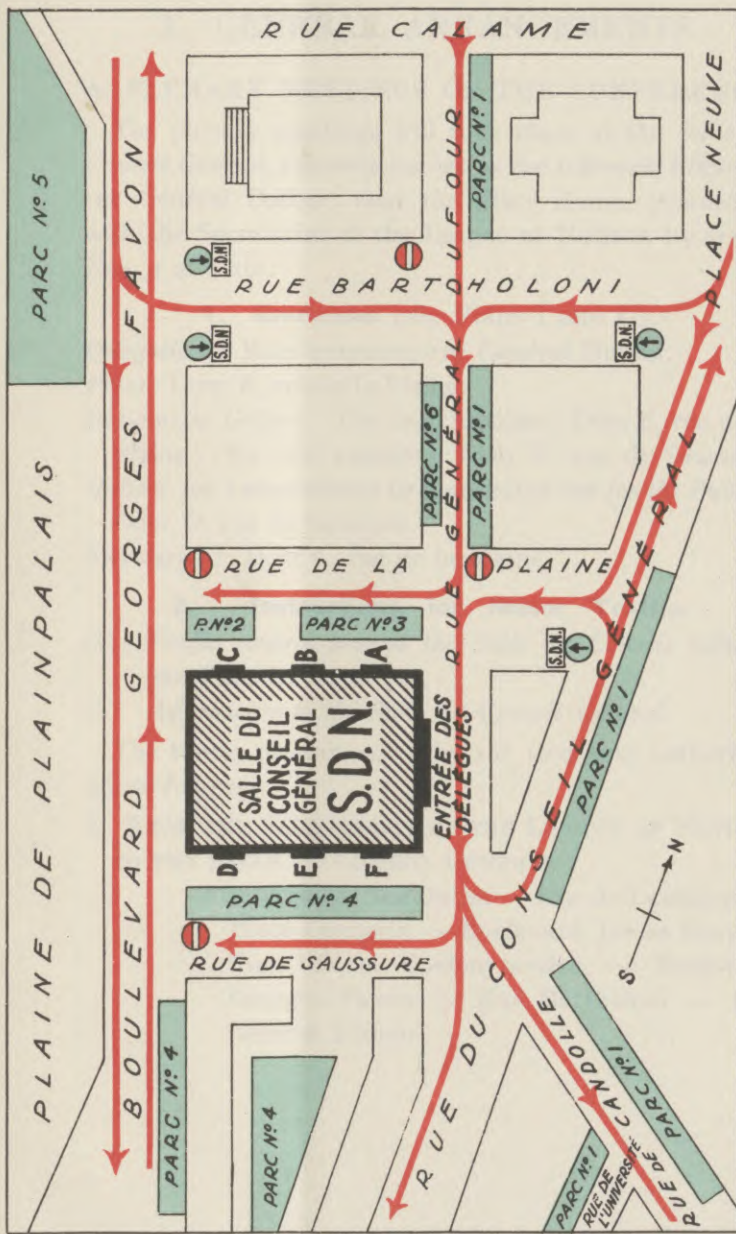
Les itinéraires recommandés par les Autorités genevoises sont les suivants :

I. DU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS A LA SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Premier itinéraire: Rue Butini — Rue de Lausanne — Place Cornavin — Bd. James-Fazy — Pont de la Coulouvrenière — Bd. Georges-Favon — Rue Bartholoni — Rue Général-Dufour.

SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL

ENTRÉES - CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES AUTOMOBILES



- PARC N° 1 DÉLÉGATIONS**
 " N° 2 SERVICE DU SECRÉTARIAT
 " N° 3 HAUTS FONCTIONNAIRES
 " N° 4 SECRÉTARIAT ET JOURNALISTES
 " N° 5 PUBLIC
 " N° 6 TAXIS
- PORTES D'ENTRÉES**
 A. PRESSE
 B. TRIB. DIPLOMATIQUE (numéros pairs)
 C. SECRÉTARIAT
 D. PUBLIC
 E. TRIB. DIPLOMATIQUE (numéros impairs)
- SENS DE CIRCULATION**
 (Red arrow) SENS INTERDIT (Rue à sens unique)
 (Red circle with white bar) INDICATION DE DIRECTION
 (Blue circle with white arrow)

SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL

ENTRÉE - CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES AUTOMOBILES

PLAN N° 1



- ① entrée principale
- ② entrée secondaire
- ③ entrée des automobiles
- ④ entrée des vélos
- ⑤ entrée des piétons
- ⑥ entrée des personnes handicapées
- ⑦ entrée des personnes âgées
- ⑧ entrée des personnes en fauteuil roulant
- ⑨ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion personnelle
- ⑩ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique
- ⑪ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion humaine
- ⑫ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande manuelle
- ⑬ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande vocale
- ⑭ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par contact
- ⑮ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par pression
- ⑯ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par respiration
- ⑰ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par mouvement
- ⑱ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par regard
- ⑲ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par pensée
- ⑳ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par cerveau
- ㉑ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par volonté
- ㉒ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par amour
- ㉓ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par espoir
- ㉔ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par foi
- ㉕ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par charité
- ㉖ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par justice
- ㉗ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par paix
- ㉘ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par amour-propre
- ㉙ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par orgueil
- ㉚ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par vanité
- ㉛ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par convoitise
- ㉜ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par colère
- ㉝ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par tristesse
- ㉞ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par peur
- ㉟ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par désespoir
- ㊱ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par désespoir
- ㊲ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par désespoir
- ㊳ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par désespoir
- ㊴ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par désespoir
- ㊵ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par désespoir
- ㊶ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par désespoir
- ㊷ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par désespoir
- ㊸ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par désespoir
- ㊹ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par désespoir
- ㊺ entrée des personnes en fauteuil roulant à propulsion électrique à commande par désespoir

1/50

UNION DES SALES

Conference for the Reduction and Limitation of Armaments

OFFICIAL GUIDE

I. GENERAL ARRANGEMENTS.

A. PLENARY MEETINGS OF THE CONFERENCE.

The plenary meetings will take place at the *Salle du Conseil Général*, formerly known as the *Bâtiment Electoral*, rue Général Dufour, near the Place Neuve (connected with the Secretariat of the League of Nations by trams Nos. 4 and 16).

1. Entrances (see Plans I and II).

Delegations: Main entrance, rue Général Dufour.

Press: Door A, rue de la Plaine.

Diplomatic Gallery: For even numbers, Door B, rue de la Plaine; for odd numbers, Door E, rue de Saussure.

Gallery for International Organisations and for the Public: Door D, rue de Saussure.

Secretariat: Door C, rue de la Plaine.

2. Instructions for Motor Traffic.

(a) *Traffic control around the Salle du Conseil Général* (see Plan I).

(b) *Approaches to the Salle du Conseil Général*.

The routes recommended by the Genevese authorities are as follows:

I. FROM THE SECRETARIAT OF THE LEAGUE OF NATIONS TO THE SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL:

First Route: Rue Butini — Rue de Lausanne — Place Cornavin — Boulevard James Fazy — Pont de la Coulouvrenière — Boulevard Georges Favon — Rue Bartholoni — Rue Général Dufour.

Deuxième itinéraire : Rue Nouvelle — Quai Wilson — Quai du Mont-Blanc — Pont du Mont-Blanc — Grand-Quai — Rue d'Italie — Rue Ferdinand-Hodler — Rue des Casemates — Rue de Candolle.

Troisième itinéraire : Rue Nouvelle — Quai Wilson — Quai du Mont-Blanc — Quai des Bergues — Place Bel-Air — Rue L.-L. Rochat — Rue Diday — Place Neuve.

RETOUR :

Premier itinéraire : Rue de Saussure — ou rue de la Plaine — Bd. Georges-Favon — Pont de la Coulouvrenière — Bd. James-Fazy — Rue de Lausanne — Rue Rothschild — Place Butini.

Deuxième itinéraire : Rue de Candolle — Rue des Casemates — Rue Ferdinand-Hodler — Rue d'Italie — Grand-Quai — Pont du Mont-Blanc — Quai du Mont-Blanc — Quai Wilson — Rue Gautier — Rue des Pâquis.

II. DES HÔTELS DE LA RIVE DROITE A LA SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Rue du Mont-Blanc — Place Cornavin — ou rue de Chantepoulet — Bd. James-Fazy — Pont de la Coulouvrenière — Bd. Georges-Favon — Rue Bartholoni — Rue Général-Dufour.

Second Route: Rue Nouvelle — Quai Wilson —
Quai du Mont-Blanc — Pont du Mont-Blanc
— Grand Quai — Rue d'Italie — Rue
Ferdinand Hodler — Rue des Casemates —
Rue de Candolle.

Third Route: Rue Nouvelle — Quai Wilson —
Quai du Mont-Blanc — Quai des Bergues —
Place Bel-Air — Rue L. L. Rochat — Rue
Diday — Place Neuve.

RETURN :

First Route: Rue de Saussure or Rue de la
Plaine — Boulevard Georges Favon — Pont
de la Coulouvrenière — Boulevard James
Fazy — Rue de Lausanne — Rue Rothschild
— Place Butini.

Second Route: Rue de Candolle — Rue des Case-
mates — Rue Ferdinand Hodler — Rue
d'Italie — Grand Quai — Pont du Mont-
Blanc — Quai du Mont-Blanc — Quai Wilson
— Rue Gautier — Rue des Pâquis.

II. FROM THE HOTELS ON THE RIGHT BANK TO THE SALLE
DU CONSEIL GÉNÉRAL :

Rue du Mont-Blanc — Place Cornavin or Rue
de Chantepoulet — Boulevard James Fazy
— Pont de la Coulouvrenière — Boulevard
Georges Favon — Rue Bartholoni — Rue
Général Dufour.

RETOUR :

Rue de Saussure — ou rue de la Plaine — Bd.
Georges-Favon — Pont de la Coulouvrenière —
Bd. James-Fazy — Rue de Chantepoulet —
ou place Cornavin — Rue du Mont-Blanc.

III. DE LA GARE DE CORNAVIN ET DE L'HÔTEL CARLTON
A LA SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Place Cornavin — Bd. James-Fazy — Pont de la
Coulouvrenière — Bd. Georges-Favon — Rue
Bartholoni — Rue Général-Dufour.

RETOUR :

Rue de Saussure — ou rue de la Plaine — Bd.
Georges-Favon — Pont de la Coulouvrenière
— Bd. James-Fazy — Place Cornavin.

IV. DES HÔTELS DE LA RIVE GAUCHE A LA SALLE DU
CONSEIL GÉNÉRAL.

Grand-Quai — Rue d'Italie — Rue Ferdinand-
Hodler — Rue des Casemates — Rue de
Candolle.

RETOUR :

Rue de Candolle — Rue des Casemates — Rue
Ferdinand-Hodler — Rue d'Italie — Grand-
Quai.

RETURN :

Rue de Saussure or Rue de la Plaine — Boulevard Georges Favon — Pont de la Coulouvrenière — Boulevard James Fazy — Rue de Chantepoulet or Place Cornavin — Rue du Mont-Blanc.

III. FROM THE GARE DE CORNAVIN AND THE CARLTON HOTEL TO THE SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL :

Place Cornavin — Boulevard James Fazy — Pont de la Coulouvrenière — Boulevard Georges Favon — Rue Bartholoni — Rue Général Dufour.

RETURN :

Rue de Saussure or Rue de la Plaine — Boulevard Georges Favon — Pont de la Coulouvrenière — Boulevard James Fazy — Place Cornavin.

IV. FROM THE HOTELS ON THE LEFT BANK TO THE SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL :

Grand Quai — Rue d'Italie — Rue Ferdinand Hodler — Rue des Casemates — Rue de Candolle.

RETURN :

Rue de Candolle — Rue des Casemates — Rue Ferdinand Hodler — Rue d'Italie — Grand Quai.

3. Dispositions intérieures (voir plan II).

a) *Vestibule* : A droite de l'entrée du vestibule se trouve la *salle de conversation*, réservée aux membres des délégations, à gauche, un escalier conduisant au premier étage, où sont situés *la tribune de la presse, la salle de la presse, le bureau du télégraphe, la salle des téléphones*, pour communications interurbaines et internationales, et le *bureau de renseignements de la Section d'information*.

Du vestibule, on entre dans un hall où se trouvent, à gauche, le *vestiaire des délégués*, et des *casiers à la disposition des délégués*, le *bureau de la poste*, le couloir qui donne accès à l'estrade gauche pour les secrétaires, experts et conseillers des délégations.

A droite, se trouvent la *distribution des documents, le bureau de renseignements des Services intérieurs, les cabines téléphoniques* pour le service local, et le couloir qui conduit à l'estrade droite pour les secrétaires, experts et conseillers de délégations.

En suivant ces couloirs, on aboutit aux escaliers qui conduisent au *bureau de la Présidence*, au bureau du *Secrétaire général* et à la *salle des Commissions*.

b) *Salle des séances* : Un siège sera réservé à chaque délégué et à chaque délégué suppléant jusqu'à concurrence de quatre au plus par pays. Les sièges seront disposés dans l'*ordre alphabétique des noms des pays* en français.

Pour les *secrétaires, experts et conseillers*, des sièges seront réservés de chaque côté de la salle, à proximité de ceux des délégués.

La *tribune diplomatique* est située vis-à-vis de l'estrade présidentielle.

Au premier étage se trouvent les *galeries de la presse et du public*.

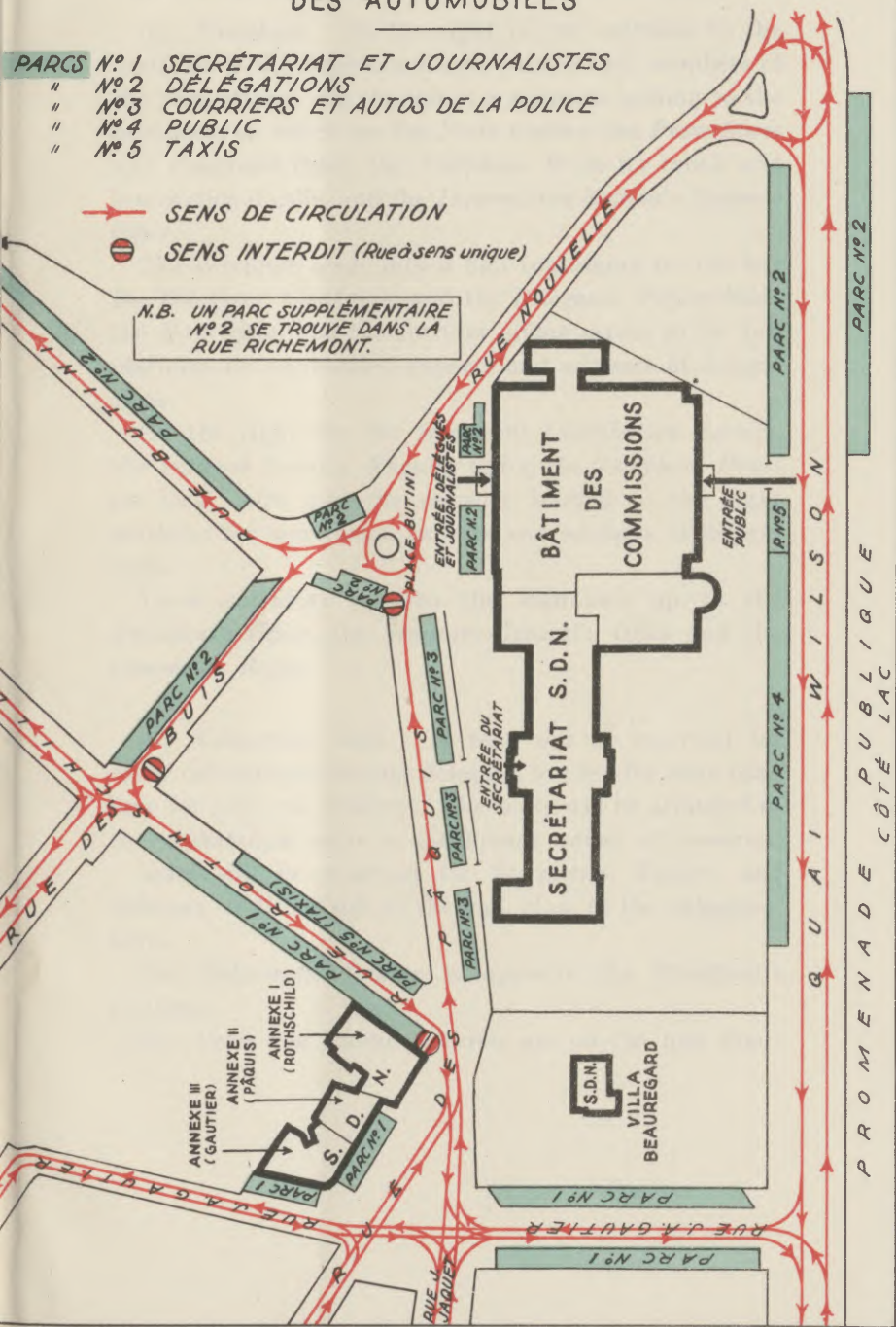
BÂTIMENT DES COMMISSIONS ET SecrÉTARIAT

ENTRÉES - CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES AUTOMOBILES

- PARCS N° 1 SECRETARIAT ET JOURNALISTES
- " N° 2 DÉLÉGATIONS
- " N° 3 COURRIERS ET AUTOS DE LA POLICE
- " N° 4 PUBLIC
- " N° 5 TAXIS

- SENS DE CIRCULATION
- SENS INTERDIT (Rue à sens unique)

N.B. UN PARC SUPPLÉMENTAIRE N° 2 SE TROUVE DANS LA RUE RICHEMONT.



P R O M E N A D E C Ô T É L A C

ATMÉTANT DES COMMISSIONS ET SECRETARIAT
ENTREES-FORMATION DE L'ATMÉTANT
DES AUTOMOBILES



3. Inside Arrangements (see Plan II).

(a) *Vestibule*: On the right of the entrance to the vestibule is the *Interview Room*, reserved for members of the delegations. On the left is a staircase leading to the first floor, on which are the *Press Gallery* and *Press Room* and *Telegraph Office*, the *Telephone Room* for trunk and international calls, and the *Information Section's Enquiry Office*.

The vestibule leads into a hall containing on the left the *Delegates' Cloakroom* and the *Delegates' Pigeon-holes*, the *Post Office*, and the corridor giving access to the left platform for secretaries, experts and advisers of delegations.

On the right are the *Document Distribution Service*, the *Internal Services' Enquiry Office*, the *Telephone Boxes* for local calls, and the corridor leading to the right platform for secretaries, experts and advisers of delegations.

These corridors lead to the staircases up to the *President's Office*, the *Secretary-General's Office* and the *Committee Room*.

(b) *Conference Hall*: A seat will be reserved for every delegate and deputy delegate, but not for more than four for any one country. The seats will be arranged in the *alphabetical order of the French names of countries*.

Seats will be reserved for *Secretaries, Experts and Advisers* on either side of the hall, close to the delegates' seats.

The *Diplomatic Gallery* is opposite the President's platform.

The *Press and Public Galleries* are on the first floor.

B. SÉANCES DES COMMISSIONS.

Le *bâtiment des Commissions*, qui se trouve du côté nord du Secrétariat de la Société des Nations, est soudé à celui-ci et communique intérieurement avec ce dernier.

Sauf avis contraire, toutes les séances des Commissions, Sous-Commissions et Comités se tiendront dans le bâtiment des Commissions ou dans les locaux du *Secrétariat*.

Les *dates, heures et lieux de réunion* des Commissions, Sous-Commissions et Comités seront indiqués sur des tableaux placés dans le vestibule de la Salle du Conseil Général, et dans la salle des pas-perdus du bâtiment des Commissions, aux entrées du bâtiment des Commissions et à l'entrée principale du Secrétariat.

1. Entrées (voir plan III).

Délégués et Presse : rue des Pâquis.

Tribune diplomatique, organisations internationales et galerie publique : quai Wilson.

(La porte principale du Secrétariat sera en général réservée aux services de la Société des Nations ne concernant pas la Conférence.)

2. Indications pour les automobiles.

- a) *Circulation autour du bâtiment des Commissions et du Secrétariat* (voir plan III).
- b) *Voies d'accès au bâtiment des Commissions et au Secrétariat*.

I. DE LA SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL AU BÂTIMENT DES COMMISSIONS ET AU SECRÉTARIAT (voir I, A, 2, I, pages 5 et 6).

B. COMMITTEE MEETINGS.

The *Committee Building* adjoins the League Secretariat on the north and has inside communication with it.

Unless otherwise announced, all the meetings of Commissions, Sub-Commissions and Committees will be held in the Committee Building or in the *Secretariat building*.

The *dates, times and places of the meetings* of Commissions, Sub-Commissions and Committees will be posted on boards in the vestibule of the Salle du Conseil Général, in the outer hall of the Committee Building, at the entrances to the Committee Building, and at the main entrance to the Secretariat.

1. Entrances (see Plan III).

Delegates and Press: Rue des Pâquis.

Diplomatic Gallery and Public Gallery: Quai Wilson.

(As a general rule the main door of the Secretariat will be reserved for League services not connected with the Conference.)

2. Instructions for Motor Traffic.

- (a) *Circulation round the Committee Building and the Secretariat* (see Plan III).
- (b) *Approach to the Committee Building and the Secretariat.*

I. FROM THE SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL TO THE COMMITTEE BUILDING AND THE SECRETARIAT (see I, A, 2, I, pages 5 and 6).

II. DES HÔTELS DE LA RIVE GAUCHE AU BATIMENT DES
COMMISSIONS ET AU SECRÉTARIAT.

Pont du Mont-Blanc — Quai du Mont-Blanc —
Quai Wilson — Rue Gautier — Rue des Pâquis.

RETOUR :

Place Butini — Rue Nouvelle — Quai Wilson —
Quai du Mont-Blanc — Pont du Mont-Blanc.

III. DES HÔTELS DE LA RIVE DROITE AU BATIMENT DES
COMMISSIONS ET AU SECRÉTARIAT.

Quai du Mont-Blanc — Quai Wilson — Rue
Gautier — Rue des Pâquis.

RETOUR :

Rue Nouvelle — Quai Wilson — Quai du Mont-
Blanc.

IV. DE LA GARE DE CORNAVIN ET DE L'HÔTEL CARL-
TON AU BATIMENT DES COMMISSIONS ET AU SECRÉ-
TARIAT.

Rue de Lausanne — Rue Rothschild — Rue des
Pâquis — Place Butini.

RETOUR :

Place Butini — Rue Butini — Rue de Lau-
sanne.

II. FROM THE HOTELS ON THE LEFT BANK TO THE COMMITTEE BUILDING AND THE SECRETARIAT.

Pont du Mont-Blanc — Quai du Mont-Blanc —
Quai Wilson — Rue Gautier — Rue des Pâquis.

RETURN :

Place Butini — Rue Nouvelle — Quai Wilson —
Quai du Mont-Blanc — Pont du Mont-Blanc.

III. FROM THE HOTELS ON THE RIGHT BANK TO THE COMMITTEE BUILDING AND THE SECRETARIAT.

Quai du Mont-Blanc — Quai Wilson — Rue
Gautier — Rue des Pâquis.

RETURN :

Rue Nouvelle — Quai Wilson — Quai du Mont-
Blanc.

IV. FROM THE GARE DE CORNAVIN AND THE CARLTON HOTEL TO THE COMMITTEE BUILDING AND THE SECRETARIAT.

Rue de Lausanne — Rue Rothschild — Rue des
Pâquis — Place Butini.

RETURN :

Place Butini — Rue Butini — Rue de
Lausanne.

3. Dispositions intérieures.

a) BATIMENT DES COMMISSIONS.

Au *rez-de-chaussée inférieur* (voir plan IV), auquel on accède de plain-pied de la rue des Pâquis, se trouvent, à droite, le *vestiaire des délégués*, un *bureau de journaux et de tabac* ; à gauche, la *loge du concierge*, le *vestiaire de la presse*, le *bureau du surveillant du bâtiment*, le *bureau de voyage* et le *bureau de poste*. Un couloir intérieur mène aux *bureaux du Secrétariat des Commissions de la Conférence*.

L'entrée du quai Wilson donne accès au hall du public, où seront installés le *bureau de distribution des cartes d'entrée*, le *service de vente des publications*, ainsi que celui des *photographies*, et où se trouvera la *salle d'attente*. Un escalier intérieur conduit aux *tribunes diplomatiques* et à la *galerie publique*.

Rez-de-chaussée supérieur (voir plan V). — L'escalier principal conduit à la *salle des pas-perdus* du rez-de-chaussée supérieur. A gauche, se trouvent la *salle de la presse*, le *bureau de renseignements de la Section d'information*, la *salle des téléphones*, l'entrée de la *salle H* ; à droite, la *salle L*, la *salle G*, la *distribution des documents*. A droite, également un couloir aboutit à la *salle de correspondance*, et au *Service d'information politique et juridique de la Bibliothèque pour la Conférence*.

La *salle des pas-perdus* est garnie de tables et de sièges et des rafraîchissements pourront y être servis. Des *casiers*, à la *disposition des délégations*, sont aménagés dans un réduit prévu à cet effet, en face de l'escalier.

3. Inside Arrangements.

(a) COMMITTEE BUILDING.

On the *Lower Ground Floor* (see Plan IV), which is entered from the Rue des Pâquis on the ground level, there are on the right the *Delegates' Cloakroom* and a *Newspaper and Tobacco Stall*; on the left the *Porter's Lodge*, *Press Cloakroom*, *Office of the Superintendent of the Building*, *Travel Office* and *Post Office*. There is an inside corridor leading to the *Secretariat Offices of the Conference Committees*.

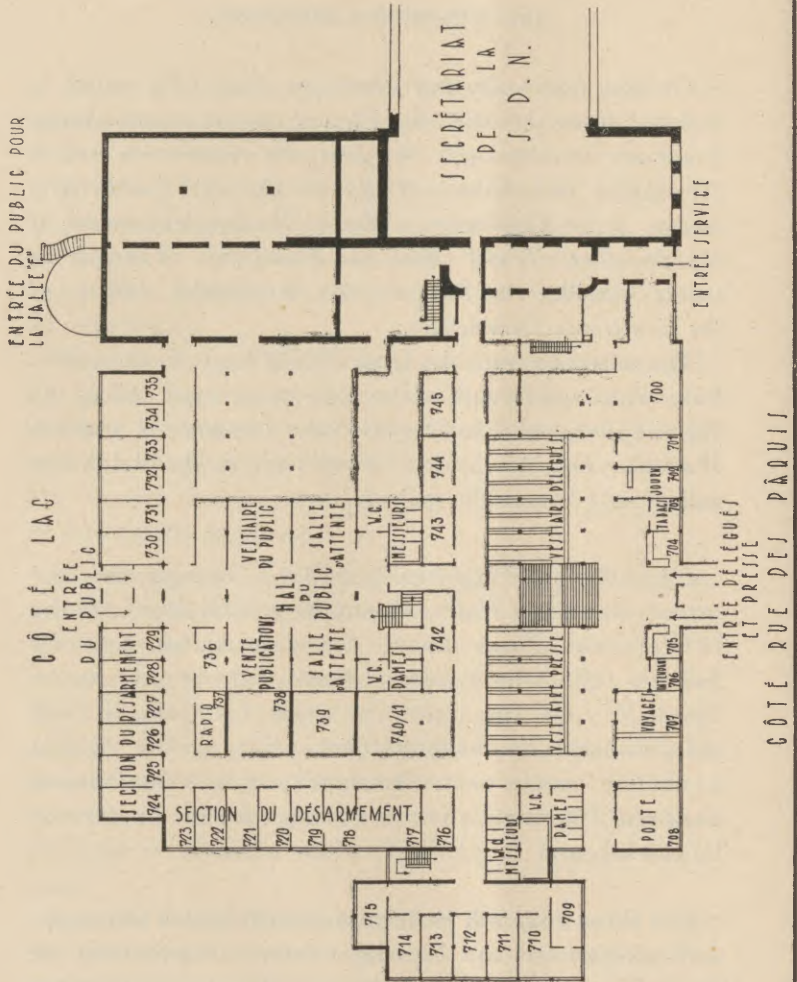
The entrance from the Quai Wilson leads to the public hall, which will contain the *Admission Card Office*, the *Publications and Photographs Sales Department* and the *Waiting-room*. An inside staircase leads to the diplomatic gallery and the public gallery.

Upper Ground Floor (see Plan V). — The main staircase leads to the *Outer Hall* of the upper ground floor. On the left are the *Press Room*, the *Information Section's Enquiry Office*, the *Telephone Room* and the entrance to *Room H*. On the right are *Room L*, *Room G*, and the *Document Distribution Office*. Also on the right is a corridor leading to the *Writing-Room*, and the *Political and Legal Information Service* arranged for the Conference by the Library.

The *Outer Hall* will be furnished with tables and seats, and refreshments can be served there. *Pigeon-holes for Delegations* will be fitted up in a small room arranged for the purpose facing the staircase.

BÂTIMENT DES COMMISSIONS

REZ-DE-CHAUSSÉE INFÉRIEUR.



II.
DÉLÉGATIONS
—
DELEGATIONS

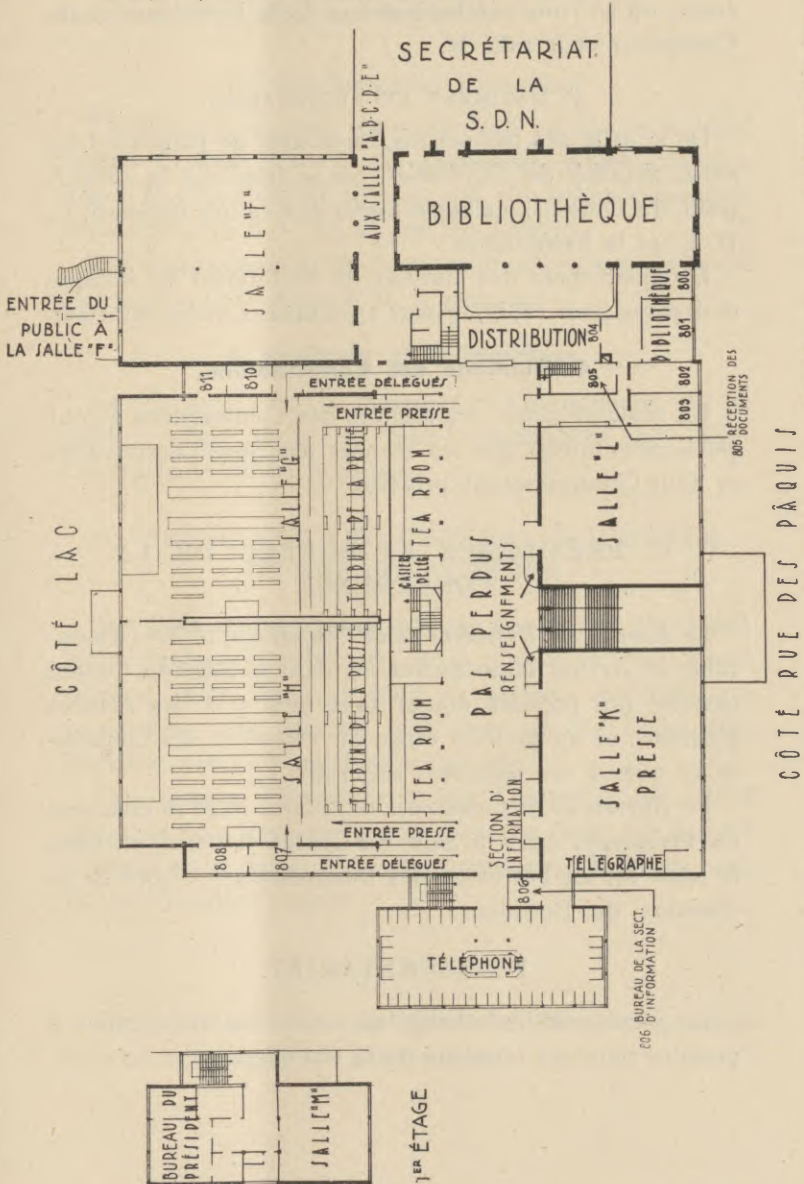
III.
PRESSE
—
PRESS

IV.
PUBLIC
PUBLIC

BÂTIMENT DES COMMISSIONS

REZ-DE-CHAUSSÉE SUPÉRIEURE

PLAN N° V



Premier étage. — Au fond, à gauche de la salle des pas-perdus, un escalier intérieur donne accès au premier étage, où se trouvent les bureaux de la Présidence de la Conférence et la salle M.

b) BATIMENT DU SECRÉTARIAT.

De la salle des pas-perdus, on accède de plain-pied au *rez-de-chaussée du Secrétariat*, où se trouvent la *salle F* (salle du Conseil), les *autres salles de Comités* (salles B, C, D, E) et la *Bibliothèque*.

L'emplacement des bureaux du Secrétariat est indiqué ci-dessous (voir : I, D, 1, page 15, Bureaux du Secrétariat).

4. Publicité des Commissions.

En règle générale, les séances des Commissions seront publiques, tandis que les séances des Sous-Commissions et Sous-Comités seront privées.

C. PRÉSIDENTE ET BUREAU DE LA CONFÉRENCE

Le *Bureau du Président de la Conférence*, le Très Honorable M. Arthur HENDERSON, est dans la Salle du Conseil Général (au premier étage) tant qu'il y a des séances plénières, et au premier étage du bâtiment des Commissions quand ces dernières siégeront.

Le *Bureau de la Conférence* se réunira dans la chambre du Président, dans la Salle du Conseil Général, ou dans la salle M, au bâtiment des Commissions, à côté de la chambre du Président.

D. SECRÉTARIAT.

Le Secrétariat est chargé de toutes les dispositions à prendre pour les réunions de la Conférence.

First Floor. — At the end, on the left of the outer hall, an inside staircase leads to the first floor, which contains the President's Office and Room M.

(b) SECRETARIAT BUILDING.

There is access from the outer hall on the same level to the *Ground Floor of the Secretariat*, which contains *Room F* (the Council Room) and the other *Committee Rooms* (Rooms B, C, D, E) and the *Library*.

The arrangement of the Secretariat offices is given below (see Secretariat Offices I, D, 1, page 15).

4. Publicity of Committees.

As a general rule the meetings of Commissions will be public, while those of Sub-Commissions and Sub-Committees will be private.

C. PRESIDENT AND GENERAL COMMITTEE
OF THE CONFERENCE.

The *Office of the President of the Conference*, the Right Hon. Arthur HENDERSON, is in the Salle du Conseil Général (first floor) as long as plenary meetings are proceeding, and on the first floor of the Committee Building when Committees are sitting.

The *General Committee of the Conference* will meet either in the President's room at the Salle du Conseil Général or in Room M in the Committee Building, next to the President's room.

D. SECRETARIAT.

The Secretariat is responsible for all the arrangements for the meetings of the Conference.

1. Bureaux du Secrétariat.

Les *Bureaux du Secrétariat* se trouvent au siège de la Société des Nations, quai Wilson (entrée rue des Pâquis).

Au premier étage se trouvent le bureau du *Secrétaire général*, ainsi que ceux du *Secrétaire général adjoint* et des *Sous-Secrétaires généraux*, et, en outre, ceux de la *Section politique*. Les bureaux de la *Section du désarmement*, de la *Section juridique* et des *Services intérieurs* sont au deuxième étage, et ceux de la *Section d'information* au troisième.

Ces différents services auront également des bureaux au *bâtiment des Commissions*, et ces bureaux seront surtout utilisés pour les travaux se référant aux séances des Commissions.

2. Répartition des travaux de la Conférence.

Le *Secrétaire général* de la Société des Nations a chargé certains de ses services de préparer les questions spéciales de la Conférence.

La *Section du désarmement*, assistée de fonctionnaires mis à sa disposition par d'autres sections, notamment par les Sections politique, juridique, et financière, sera chargée du secrétariat de la Conférence et de ses Commissions.

La *Section d'information* fera les communiqués pour la presse.

Les *Services intérieurs* seront chargés de toutes les questions concernant la répartition et l'aménagement des locaux. Le bureau de renseignements, les huissiers, messagers, chauffeurs, etc., seront également sous la direction du chef des Services intérieurs.

1. Secretariat Offices.

The *Secretariat Offices* are in the League Building on the Quai Wilson (entrance in the Rue des Pâquis).

On the first floor are the offices of the *Secretary-General*, *Deputy-Secretary-General* and the *Under-Secretaries-General*. The offices of the *Political Section* are on the first floor. Those of the *Disarmament Section*, *Legal Section* and *Internal Services* are on the second floor, and those of the *Information Section* on the third.

All these services will also have offices in the *Committee Building*, these being used for the work in connection with Committee meetings.

2. Allotment of the Work of the Conference.

The *Secretary-General* of the League has instructed certain Sections to prepare the special questions to be dealt with by the Conference.

The *Disarmament Section*, with the assistance of officials seconded to it by other Sections, including the Political, Legal and Financial Sections, will undertake the secretarial work for the Conference and its Committees.

The *Information Section* will prepare statements for the Press.

The *Internal Services* will deal with all questions connected with the allotment and fitting up of accommodation. The Enquiry Office and the porters, messengers, chauffeurs, etc., will also be under the control of the Chief of Internal Services.

E. BIBLIOTHÈQUE.

La Bibliothèque (voir plan VI) recueille toute la documentation qui se rapporte aux différentes activités de la Société des Nations. Elle est aussi un centre d'études et d'information, à même de donner, en se fondant sur sa documentation, des renseignements techniques.

Le *Service bibliographique de la Conférence* (Chambres 800 et 801) (Service d'information politique et juridique de la Bibliothèque) assure spécialement la liaison avec la Conférence pour les questions politiques et militaires, les questions de désarmement et de droit international; ce service a publié spécialement pour la Conférence la *Bibliographie commentée du désarmement et de questions militaires*. Toutes les publications mentionnées dans cette bibliographie sont tenues à la disposition de la Conférence, à la Bibliothèque.

Un *guide sommaire* destiné à renseigner sur les services d'information de la Bibliothèque, ses publications, etc., est annexé à cette publication et permettra aux personnes intéressées de se renseigner sur d'autres ouvrages, non contenus dans ce répertoire et traitant des questions d'armements, aussi bien que sur toute autre documentation.

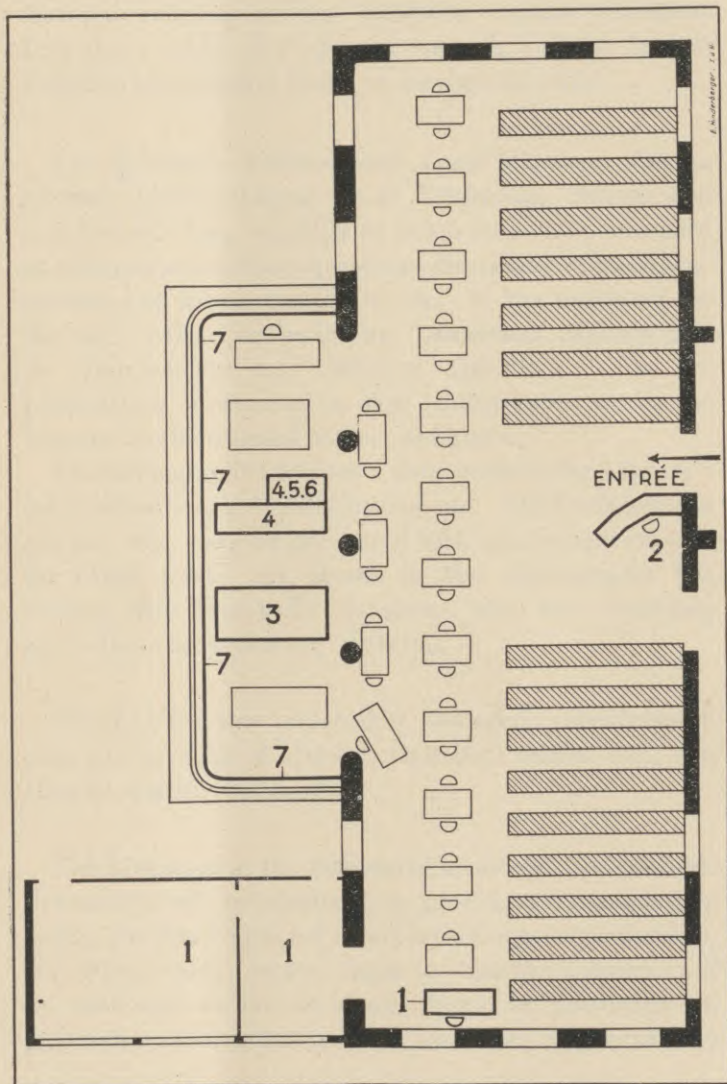
La Bibliothèque se charge aussi de *reproductions photostatiques*, ce qui permet d'obtenir rapidement des photographies d'articles, de tableaux statistiques, etc.

La Bibliothèque est mise à la disposition des membres des *délégations*. Les membres de la *presse* y seront admis sur présentation de leur carte de légitimation. *Les personnes qui n'appartiennent pas aux organisations de la Société des Nations*, mais dont le travail nécessite leur présence à la Bibliothèque, y seront admises dans la mesure du possible, sur présentation d'une carte d'entrée

BIBLIOTHÈQUE

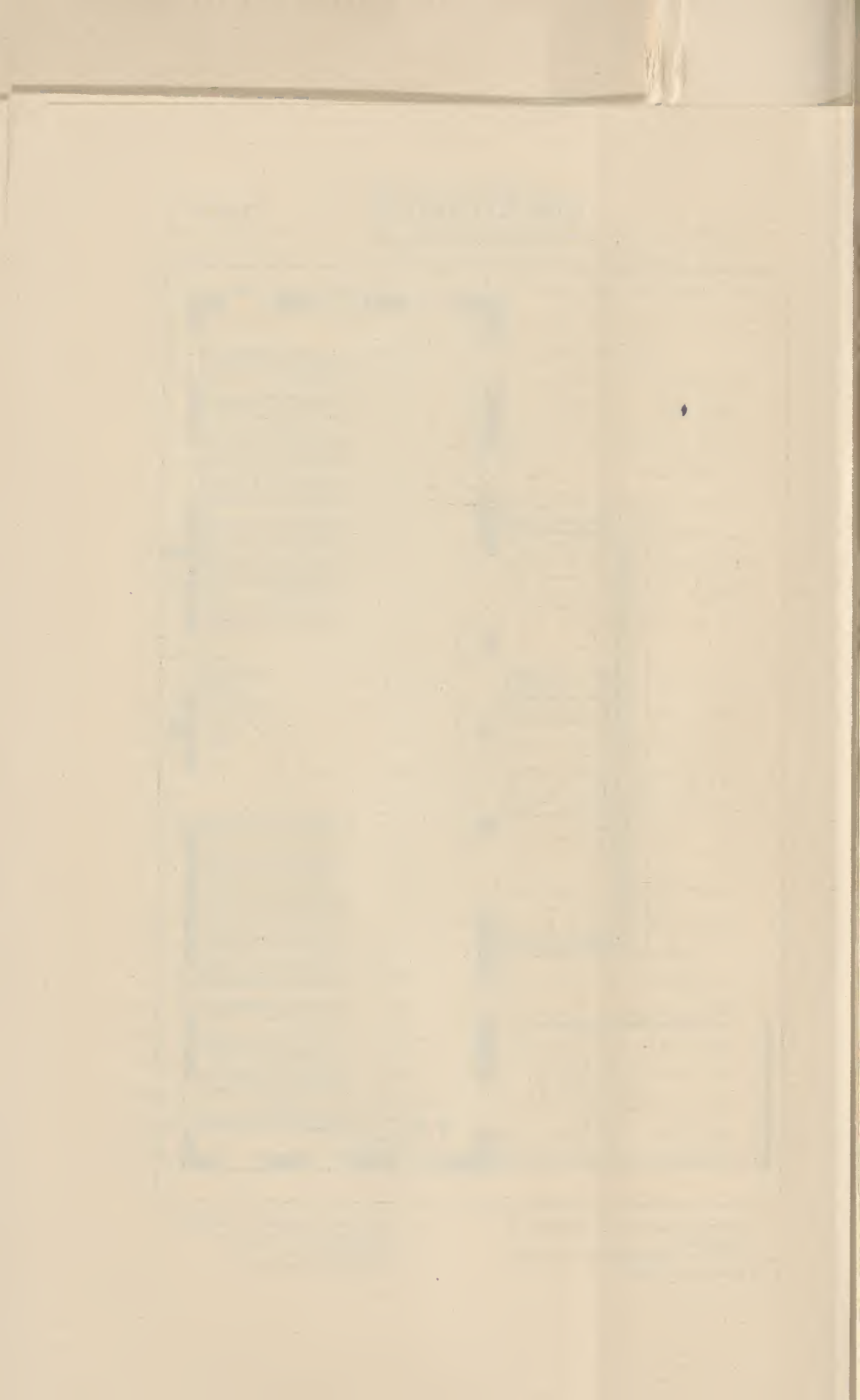
PLAN N° VI

Plan de la salle de lecture



1. Service d'information politique et juridique.
2. Bureau de renseignements et de prêts.
3. Catalogue des livres.

4. Catalogue d'articles de périodiques.
5. Catalogue des traités et lois.
6. Fichier politique.
7. Ouvrages de références.



E. LIBRARY.

The Library (see Plan VI) collects all documentary material relating to the League's various activities. It is also a centre of study and research, and can furnish technical information based on its own material.

The *Library's Political and Legal-Reference Service* (*Service bibliographique de la Conférence*, Rooms 800 and 801) will keep specially in touch with the Conference on political and military questions, disarmament questions, questions of international law, etc. It has published for the use of the Conference an "*Annotated Bibliography on Disarmament and Military Questions*". All the publications mentioned in this bibliography are in the Library at the disposal of the Conference.

The bibliography includes a *brief guide* to the Library's information services, publications, etc., which will provide anyone who may be interested with information regarding other works not shown in the bibliography but dealing with armament questions, and also regarding any other documentary material.

The Library also undertakes *photostatic reproductions*, and photographs of articles, statistical tables, etc., can thus be quickly obtained.

The Library is at the disposal of members of *delegations*. *Journalists* will be admitted on producing their identity cards. *Persons who do not belong to the League organisations*, but whose work requires them to visit the Library, will be admitted as far as space allows on producing an admission card, which will be issued on application to

qui leur sera délivrée sur demande adressée au Directeur de la Bibliothèque. Cette demande devra être remise au Bureau de renseignements et de prêts, à l'entrée de la salle de lecture.

La Bibliothèque ne *fait pas de prêts à l'extérieur*. Exception sera faite pour les délégations qui seront autorisées à emporter, dans la mesure du possible et pour une courte durée, les ouvrages qui les intéressent, après avoir signé un bulletin au Bureau de renseignements et de prêts.

Un assez grand nombre d'*exemplaires des principaux documents de la Conférence générale du désarmement* sont mis à la disposition des délégations à la Bibliothèque du Secrétariat, pour consultations éventuelles sur place, ou pour un prêt d'une durée limitée.

F. SERVICE DES PUBLICATIONS ET DES IMPRESSIONS.

M. SCHNABEL, Villa Beauregard, bureau 290, est chargé de la direction générale du Service des publications et des impressions.

Pendant la Conférence, les publications de la Société des Nations et, notamment, le *Journal de la Conférence*, ainsi que les comptes rendus des séances plénières seront en vente :

au bureau de vente, Secrétariat, annexe Pâquis (chambre 526) ;

Chez Payot & C^{ie}, rue du Marché 40 ;

en outre pendant les séances plénières :

au stand installé à l'entrée publique de la salle du Conseil Général,

et pendant les séances des Commissions ;

au stand installé dans le hall du public, au bâtiment des Commissions.

the Director of the Library. Applications should be handed in at the Loan and Information Desk at the entrance to the Reading-Room.

The Library *does not lend books outside*. Exceptions will be made for delegations, who will be allowed as far as possible to take away books they require for a short time after signing a form at the Loan and Information Desk.

A considerable number of copies of the *chief documents of the General Disarmament Conference* have been placed at the disposal of delegations in the Secretariat Library, either for reference on the spot or for short loans.

F. PRINTING AND PUBLISHING DEPARTMENT.

M. SCHNABEL (Villa Beauregard, Room 290), is responsible for the general direction of the printing and publishing department.

During the Conference League publications, including the Conference *Journal* and the records of plenary meetings, will be on sale :

At the sales office in the Pâquis annex to the Secretariat (Room 526) ;

At Messrs. Payot et Cie., 40, rue du Marché ;

Also, during the plenary meetings :

At the stand at the public entrance of the Salle du Conseil Général ;

And during the meetings of the Commissions :

At the stand in the public hall of the Committee Building.

G. PHOTOGRAPHIES.

Des photographies des séances de la Conférence et des membres des délégations sont en vente :

- dans le bureau 609, à l'annexe Pâquis,
- dans le vestibule du Secrétariat,
- en outre, pendant les séances plénières :
- dans le vestibule de la Salle du Conseil Général.
- et pendant les séances des Commissions :
- dans le hall d'entrée du public du bâtiment des Commissions.

H. FACILITÉS LOCALES EN VUE DE LA CONFÉRENCE.

1. Commission genevoise d'organisation de la Conférence.

Les autorités de Genève ont créé une *Commission genevoise d'organisation de la Conférence générale du désarmement*. Cette Commission, présidée par M. Guillaume FATIO, a son bureau principal à l'Hôtel de Ville, salle de l'Alabama (téléphone 43.200) ; pendant la Conférence, un de ses représentants se trouvera dans le bureau de voyage, à l'intérieur du bâtiment des Commissions. La Commission genevoise d'organisation s'occupe des demandes de logements, des réclamations, ainsi que de toutes autres questions locales.

Les Autorités genevoises ont non seulement mis gracieusement la Salle du Conseil Général et le bâtiment des Commissions à la disposition de la Conférence, mais elles préparent aussi un *Club de la Conférence*, au quai du Mont-Blanc. Il s'agit du Kursaal, qui sera mis en communication directe avec le Club international. Tous

G. PHOTOGRAPHS.

Photographs of the meetings of the Conference and of the members of the delegations will be on sale :

in Room No. 609, Pâquis Annex ;

in the Hall of the Secretariat ;

also, during the plenary meetings :

in the Hall of the Salle du Conseil Général ;

and during the meetings of the Commissions :

in the public entrance hall of the Committee Building.

H. LOCAL FACILITIES FOR THE CONFERENCE.

1. Genevese Organisation Committee for the Conference.

The Genevese authorities have set up a *Genevese Organisation Committee for the General Disarmament Conference*. This Committee, whose chairman is M. Guillaume Fatio, has its head office in the Hôtel de Ville, Salle de l'Alabama (Telephone 43.200). During the Conference, a representative of this Committee will be on duty in the travel office in the Committee Building. The Genevese Organisation Committee will deal with applications for accommodation, complaints and other local questions of every kind.

The Genevese authorities have not only been good enough to place the Salle du Conseil Général and the Committee Building at the disposal of the Conference, but are also arranging a *Conference Club* on the Quai du Mont-Blanc. This will be in the Kursaal, between which and the *International Club* direct communication will

les membres des délégations et de la presse seront admis gratuitement dans les deux clubs sur présentation de leur carte de légitimation.

La Commission genevoise d'organisation de la Conférence publiera un *programme spécial* édité à l'usage des personnes séjournant à Genève à l'occasion de la Conférence du désarmement.

2. L'Association des Intérêts de Genève.

Ses bureaux sont à la place des Bergues, 3 (téléphones 26.458 et 26.459).

Dans le but d'être utile aux étrangers, l'Association des Intérêts de Genève a créé les deux bureaux suivants :

a) Le *Bureau officiel de renseignements*, qui donne gratuitement, verbalement ou par correspondance, *tous les renseignements voulus* sur les ressources qu'offre Genève et qui possède *la liste des hôtels, pensions, pensionnats, externats, professeurs, traducteurs, dactylographes à Genève.*

Ce bureau distribue, en outre, des *publications* donnant des renseignements intéressants (notamment les *guides* : *Huit jours à Genève* ; *Genève, ville de séjour* ; *Genève, centre d'éducation et d'instruction* ; *l'Annuaire international* ; *Genève, centre d'excursions automobiles*).

b) Le *Centre permanent d'informations internationales*, créé avec la collaboration des institutions internationales ayant leur siège à Genève, a pour but de coordonner les efforts dispersés, de centraliser tous les renseignements qui peuvent être utiles aux organisateurs de conférences, de congrès, de cours internationaux, etc.

be established. All members of delegations and journalists will be admitted free to both clubs on presenting their identity cards.

The Genevese Organisation Committee will publish a *special programme* for the use of persons staying at Geneva in connection with the Conference.

2. The Association des Intérêts de Genève.

Offices at 3, Place des Bergues (Telephone, 26.458 and 26.459). For the purpose of giving assistance to strangers the Association des Intérêts de Genève has set up the two following offices :

(a) The *Official Enquiry Office*, which gives free of charge, orally or in writing, *all information desired* as to the resources of Geneva, and which has a *list of hotels, pensions, boarding-schools, day-schools, teachers, translators and typists in Geneva*.

This office also issues *publications* containing interesting information (more especially the following *guides*: *Eight Days in Geneva*; *Geneva a Residential City*; *Geneva, Centre for Education and Instruction*; *Annuaire international*; *Genève, Centre d'excursions automobiles*).

(b) The *Permanent International Information Centre*, established in co-operation with the international institutions which have their headquarters in Geneva, is designed to co-ordinate scattered efforts and to centralise all information which may be of use to the organisers of conferences, congresses, international courses, etc.

II. INFORMATIONS SPÉCIALES POUR LES DÉLÉGATIONS

A. MEMBRES DES DÉLÉGATIONS.

1. Lettres de créance.

Chaque délégué est invité à remettre, aussitôt que possible et de préférence avant l'ouverture de la session, ses *lettres de créance* au Secrétariat (bureau 109).

MM. les délégués, dont les lettres de créance n'auraient pas été auparavant envoyées au Secrétariat, sont priés de remettre lesdites lettres, soit au *bureau 109 du Secrétariat*, soit au *Service de réception des documents*, dans la salle de la Conférence.

2. Noms des délégués, suppléants et experts.

Les délégations sont priées d'envoyer à l'avance, au Secrétariat de la Conférence, *la liste provisoire des délégués suppléants et experts*.

A la première séance plénière de la Conférence seront distribuées des feuilles spéciales sur lesquelles MM. les membres des délégations sont priés de bien vouloir inscrire leur nom, leur titre officiel et leur adresse, en vue de l'établissement d'une liste définitive des délégations.

Les délégations désirant apporter des corrections à la liste provisoire des délégués, distribuée le premier jour de la Conférence, sont priées de vouloir bien les adresser aussitôt que possible au Dr Gertrude DIXON (bureau 198, au Secrétariat).

Les délégations sont priées de notifier, en outre, les noms des délégués, suppléants et experts aux différentes Commissions, dès que celles-ci sont créées.

II. SPECIAL INFORMATION FOR THE DELEGATIONS.

A. MEMBERS OF DELEGATIONS.

1. Credentials.

Every delegate is requested to present his *credentials* to the Secretariat (Room 109) as soon as possible, and preferably before the opening of the session.

Delegates whose credentials have not been sent to the Secretariat in advance are asked to hand them in, either to *Room 109 in the Secretariat* or to the *Receipt of Documents Office* in the Conference Hall.

2. Names of Delegates, Deputy-Delegates and Experts.

Delegates are asked to send a *provisional list of their delegates, deputy-delegates and experts* to the Secretariat of the Conference in advance.

At the first plenary meeting of the Conference, special forms will be distributed on which members of delegations are requested to write their names, official titles and addresses, so that a final list of delegates may be prepared.

Delegates wishing to make corrections in the provisional list of delegates distributed on the first day of the Conference are requested to send them as soon as possible to Dr. Gertrude DIXON (Room 198 in the Secretariat).

Delegations are also asked to state the names of their delegates, substitutes and experts in the different committees, as soon as the latter are formed.

3. Cartes d'entrée.

Des *cartes d'entrée* donnant accès à toutes les séances seront fournies par le Secrétariat. Les délégués, experts et suppléants recevront leur carte d'entrée d'après les listes que les délégations auront présentées.

Pendant la Conférence, le Bureau de cartes d'entrée se trouve dans le bâtiment des Commissions, entrée quai Wilson.

B. SERVICES POUR LES DÉLÉGATIONS.

1. Langues et traductions.

La question des *langues* sera fixée par le Règlement intérieur au sujet duquel la Conférence aura à se prononcer. Il est prévu dans le projet de Règlement intérieur que tout représentant parlant dans une autre langue que le français ou l'anglais devra assurer lui-même la traduction de son discours dans une de ces deux langues.

Le Secrétariat assure une *traduction* résumée des discours français en anglais et *vice-versa*. Ce système sera toujours appliqué pour les séances plénières et pour les séances des commissions ; il en sera de même pour les sous-commissions et les comités, à moins que ceux-ci n'en décident autrement à l'unanimité.

Lors des séances plénières, il peut y avoir *en outre*, pendant le discours même, une *traduction simultanée* du français en anglais ou *vice-versa*. Dans ce cas, une lampe verte allumée au-dessus du fauteuil présidentiel indique que l'on peut entendre la traduction simultanée à l'aide des téléphones qui se trouvent au-dessous des bancs des délégués.

3. Admission Cards.

The Secretariat will supply *admission cards* giving admission to all meetings. Delegates, experts and deputy-delegates will receive their admission cards made out according to the lists furnished by delegations.

During the Conference, the Admission Cards Office will be in the Committee Building (Quai Wilson entrance).

B. ARRANGEMENTS FOR DELEGATIONS.

1. Languages and Translations.

The question of *languages* will be settled by the Rules of Procedure on which the Conference will have to pronounce. The draft Rules of Procedure lay down that any representatives using any language other than French or English must himself provide for the translation into one of these two languages.

The Secretariat will provide for a summarised *translation* of French speeches into English and *vice versa*. This system will always be followed in plenary meetings and Commission meetings; the same will apply to Sub-Commissions and Committees unless they unanimously decide otherwise.

During the plenary meetings, a *simultaneous translation* from French into English or *vice versa* may be given *in addition*, whilst the speech is being delivered. In this case, a green lamp will light up above the President's chair to show that the simultaneous translation can be heard through the ear-phones which are hung underneath the delegates' desks.



2. Procès-verbaux.

Le Secrétariat assure la rédaction en français et en anglais des procès-verbaux de la Conférence.

Le *compte rendu des séances plénières* de la Conférence comprend la reproduction sténographique des débats, y compris celle des traductions improvisées par les interprètes. Ce texte provisoire ne sera distribué qu'en quantité limitée aux délégations : les séances du matin, le lendemain matin ; les séances de l'après-midi, le lendemain soir.

Le *compte rendu définitif*, contenant un texte soigneusement révisé des discours et de leur traduction, sera distribué aux délégations dans un délai d'une huitaine de jours.

Pour les Commissions, les procès-verbaux ne constitueront que les résumés des discussions, et non pas des comptes rendus sténographiques. Les procès-verbaux provisoires des séances du matin seront distribués le lendemain soir. Le texte définitif des procès-verbaux des Commissions ne sera distribué qu'à la fin de la Conférence.

MM. les délégués qui désireraient apporter des *corrections* à leurs discours, tels qu'ils figurent dans les comptes rendus et procès-verbaux provisoires, sont instamment priés d'adresser le texte de ces corrections, dans les vingt-quatre heures après réception des documents, au D^r Gertrude DIXON, au Secrétariat, bureau 198.

Pour les *Sous-Commissions et Comités*, il sera, sauf arrangement contraire, seulement pris note des conclusions auxquelles ils auront abouti.

3. Réception des documents.

Les délégations qui désireraient faire polycopier, traduire (de français en anglais ou vice-versa) ou distribuer des documents destinés à la Conférence ou à ses Commis-

2. Minutes.

The Secretariat will prepare the Minutes of the Conference in French and English.

The *records of plenary meetings* of the Conference will consist of a verbatim record of the proceedings, including the interpreters' impromptu translations. This provisional text will be distributed to delegations in small quantities only, in the morning of the day after a morning meeting, and in the evening of the day after an afternoon meeting.

The *official record*, containing a carefully revised text of the speeches and translations will be distributed to delegations within a week.

The Minutes of Committees will be merely a summary of the discussions, and not a verbatim record. The provisional Minutes of morning meetings will be distributed in the evening of the following day. The official text of the Minutes of Committees will not be distributed until the end of the Conference.

Delegates who wish to make *corrections* in their speeches, as they appear in the records or provisional Minutes, are urgently requested to send the text of such corrections within twenty-four hours after receipt of the documents to Dr. Gertrude DIXON (Room 198 in the Secretariat).

In the case of *Sub-Commissions and Committees*, their conclusions only will be noted, unless other arrangements are made.

3. Receipt of Documents.

Delegations wishing to have documents for the Conference or its Committees multigraphed, translated

sions voudront bien les faire parvenir aussitôt que possible, en trois exemplaires, à M^{lle} G. BOISSEAU, bureau 95, Secrétariat.

4. Distribution des documents.

M. HAPGOOD, chambre 7, Secrétariat, est chargé de la direction générale du Service de distribution des documents.

Le *Service de distribution de la Conférence* se trouve au rez-de-chaussée supérieur du bâtiment des Commissions, du côté de la Bibliothèque.

Une distribution des documents sera faite le matin, avant 9 heures ; le soir, avant 10 heures.

Les textes anglais et français des documents soumis à l'examen de la Conférence et de ses Commissions sont, en principe, imprimés et distribués séparément. Les délégations sont priées de faire connaître à l'avance au Service de distribution le nombre d'exemplaires, français ou anglais, des documents de la Conférence et de ses Commissions qu'elles désirent recevoir aux différentes adresses à Genève. Les documents et procès-verbaux de la Conférence et de ses Commissions ne seront pas adressés individuellement à chaque délégué, mais en bloc au Secrétariat de la délégation.

5. Journal de la Conférence.

Le *Journal quotidien de la Conférence* (rédacteur : M. PALMER, chambre 709), est distribué tous les matins à MM. les délégués, à leur hôtel. Il contient l'ordre du jour de la Conférence et des Commissions, un bref compte rendu analytique des séances de la Conférence et des Commissions, ainsi que les renseignements relatifs à la constitution de celles-ci et toutes autres informations pouvant être utiles aux membres de la Conférence.

(from French into English or *vice versa*) or distributed should send them, in triplicate, as early as possible to Mlle. G. BOISSEAU, Room 95 in the Secretariat.

4. Distribution of Documents.

Mr. HAPGOOD, Room 7 in the Secretariat, will be responsible for the general direction of the Distribution Service.

The Distribution Service for the Conference is on the upper ground floor of the Committee Building on the Library side.

Distribution of documents will take place before 9 a.m. and before 10 p.m.

As a general rule, the English and French texts of documents submitted to the Conference and its Committees will be printed and distributed separately. Delegations are asked to inform the Distribution Service in advance of the number of copies, French or English, of Conference and committee documents that they wish to receive at their various addresses in Geneva. Conference and committee documents and Minutes will not be sent to each delegate separately, but *to the secretariat of the delegation*.

5. "Journal" of the Conference.

The *Daily Journal* of the Conference (Editor-in-Chief, Mr. PALMER, Room 709), will be distributed to delegates at their hotels every morning. It will contain the Agenda of the Conference and Committees, a short summary of the meetings of the Conference and Committees, announcements regarding the constitution of the Committees and any other information that may be of use to the members of the Conference.

C. FACILITÉS DOUANIÈRES.

Les autorités suisses accordent aux délégations des facilités douanières spéciales qui resteront en vigueur pendant toute la durée de la Conférence.

D. TÉLÉGRAMMES.

Les télégrammes d'Etat jouissent des prérogatives que leur accordent les dispositions de la Convention télégraphique internationale.

E. TÉLÉPHONE.

Les conversations téléphoniques ordinaires des délégations auront la priorité sur toutes autres conversations téléphoniques ordinaires.

Dans les pays ayant le système de conversations téléphoniques urgentes, les communications téléphoniques urgentes des délégations auront la priorité sur toutes autres conversations téléphoniques.

C. CUSTOMS FACILITIES.

The Swiss authorities allow delegations special Customs facilities, which will be in force during the whole of the Conference.

D. TELEGRAMS.

Official telegrams enjoy the privileges accorded to them by the International Telegraphic Convention.

E. TELEPHONE.

The ordinary private telephone conversations of delegations have priority over all other private telephone conversations.

In the countries where the system of urgent telephone conversations is in force, such urgent communications by delegations have priority over all other telephone conversations.

F. TÉLÉGRAPHIE SANS FIL.

Le nouveau poste à ondes courtes de la Société des Nations à Prangins, le poste « *Radio-Nations* », assure :

- un service officiel avec l'Amérique du Nord ;
- un service officiel et commercial avec l'Extrême-Orient (Chine et Japon) ;
- un service officiel et commercial avec l'Amérique latine.

Les services officiels et commerciaux avec l'Europe sont assurés par la Société Radio-Suisse.

Le service du poste Radio-Nations est effectué par l'intermédiaire de la Société *Radio-Suisse*, qui a son siège permanent à Genève, à la rue du Stand, dans le bâtiment des Postes ; des installations spéciales dans la Salle du Conseil Général et dans le bâtiment des Commissions facilitent la transmission des télégrammes par radio.

Tous les *télégrammes par radio* devront être *consignés* dans les *bureaux télégraphiques suisses*.

G. SERVICE POSTAL.

Deux bureaux de poste seront établis : l'un à gauche du vestiaire des délégués, à la *Salle du Conseil Général*, qui fonctionnera seulement pendant les séances plénières de la Conférence, l'autre, dans le *bâtiment des Commissions*, au rez-de-chaussée inférieur, à gauche, qui est le bureau principal de la Conférence, fonctionnant pendant toute la durée de celle-ci.

Les envois postaux arrivant à Genève pour les délégations et leurs membres seront distribués selon l'adresse

F. WIRELESS TELEGRAPHY.

The new short-wave station of the League of Nations at Prangins, the "*Radio-Nations*" station, provides :

An official service with North America ;

An official and commercial service with the Far East (China and Japan) ;

An official and commercial service with Latin America.

The official and commercial services with Europe are provided by the Radio-Suisse Company.

The Radio-Nations station is operated by the *Radio-Suisse* Company, whose permanent headquarters are in the Post Office building in the Rue du Stand ; there are special installations in the Salle du Conseil Général and in the Commissions Building to facilitate the transmission of radiotelegrams.

All *radiotelegrams* must be *handed in* to the *Swiss Telegraph Office*.

G. POSTAL ARRANGEMENTS.

There will be two Post Offices—one on the left of the delegates' cloakroom at the *Salle du Conseil Général*, which will be open only during the plenary meetings of the Conference, and the other in the *Committee Building* on the lower ground floor to the left, which will be a permanent office open throughout the Conference.

Mail arriving at Geneva for delegations and members of delegations will be distributed in accordance with

dont ils seront munis. Les délégations, ainsi que leurs membres sont priés de faire connaître l'endroit où ce courrier devra être remis (hôtel, domicile privé, bureaux des délégations, etc.). Ces renseignements sont à adresser au : *Bureau de poste, bâtiment des Commissions, Genève*. Les envois postaux sans adresse spéciale seront en dépôt audit bureau.

H. BUREAU DE VOYAGE.

Un *bureau de voyage* des chemins de fer fédéraux est situé au rez-de-chaussée inférieur du bâtiment des Commissions. Dans ce bureau, on trouve aussi le représentant de la Commission genevoise d'organisation de la Conférence (voir sous I, H, page 18).

I. TÉLÉSCRIPTEURS.

La *Compagnie européenne des Tickers*, fondée par les principales agences d'informations, a organisé un service de transmission rapide des procès-verbaux des séances plénières de la Conférence et de ses Commissions.

Les abonnés à ce Service recevront donc ces documents au fur et à mesure de leur parution et seront, quelques heures après la clôture des séances, en possession des procès-verbaux complets de ces dernières.

Les appareils récepteurs, placés chez chaque abonné, fonctionnent entièrement automatiquement et n'ont, en conséquence, besoin d'aucune manipulation.

their address. Delegations and members of delegations are requested to notify where mail should be sent (hotel, private address, offices of delegations, etc.). This information should be sent to the *Post Office, Committee Building, Geneva*. Mail without any special address will be held at the Post Office.

H. TRAVEL OFFICE.

There will be a *Travel Office of the Federal Railways* on the lower ground floor of the Committee Building, at which a representative of the Genevese Organisation Commission for the Conference (see I, H, page 18) will attend.

I. TICKERS.

The *European Ticker Company*, which has been founded by the principal news agencies, has organised a service for the quick transmission of the Minutes of the plenary meetings of the Conference and its Commissions.

Subscribers will receive these documents as and when they appear, and will have at their disposal the complete Minutes of the meetings a few hours after the close of the latter.

The receiving apparatus placed at the disposal of each subscriber operates automatically and accordingly requires no manipulation.

Pour tous renseignements et informations supplémentaires, s'adresser au délégué de la Compagnie européenne des Tickers à Genève, M. M. W. SUES, 24, rue de Candolle (téléphone 51.501).

J. AUTOMOBILES DES DÉLÉGATIONS.

Le *Département genevois de Justice et Police* met à la disposition des automobiles des délégations des étiquettes rondes gommées « C.D. » à placer sur la vitre avant de la voiture.

Le *Gouvernement français* met à la disposition des délégués et des délégués suppléants de la Conférence des permis de circulation pour leurs automobiles.

Ces étiquettes et ces permis peuvent être obtenus, sur demande écrite et présentation du permis de circulation original de la voiture, au *bureau 80 du Secrétariat* (Services intérieurs).

For supplementary information applications should be addressed to the delegate of the *Compagnie européenne des Tickets* at Geneva, Mr. M. W. SUES, 24, rue de Candolle (telephone 51.501).

J. CARS BELONGING TO DELEGATIONS.

The *Genevese Police Department* has placed at the disposal of delegations round gummed labels marked "C.D." to be affixed to the windscreens of their cars.

The *French Government* has placed at the disposal of delegates and substitute delegates to the Conference traffic permits for their cars.

These labels and permits can be obtained from the *Internal Services* of the League of Nations (*Room 80*) upon written request and presentation of the original car traffic permit.

III. INFORMATIONS SPÉCIALES POUR LA PRESSE

A. CARTES D'ENTRÉE.

Les cartes de presse seront distribuées, à partir du 28 janvier, à l'annexe du Secrétariat (rue des Pâquis, bureau 604) et, à partir du 2 février, à la Salle du Conseil Général (porte A, rue de la Plaine). Les heures d'ouverture du bureau seront indiquées sur le tableau aux entrées des bâtiments du Secrétariat et à la porte F de la Salle du Conseil Général.

Les journalistes non accrédités auprès de la Société des Nations devront présenter leurs *pièces d'identité* et, notamment, une lettre de leur rédaction les accréditant pour suivre les travaux de la Conférence.

B. SERVICE DE PRESSE.

1. Séances plénières de la Conférence.

Un service de presse sera installé au premier étage de la *Salle du Conseil Général*. Tous les journalistes pourront s'y procurer les documents et les informations dont ils auront besoin.

Ils auront à leur disposition :

a) Un bureau de consignation des télégrammes pour le service fédéral et pour celui de la Société Radio-Suisse ;

b) Trente cabines téléphoniques pour le service international et interurbain et quatre cabines à prépaiement pour le service local ;

c) Une salle de renseignements où des représentants du Secrétariat se tiendront en permanence ;

III. SPECIAL INFORMATION FOR THE PRESS.

A. ADMISSION CARDS.

Press cards will be distributed from January 28th at the Secretariat annex, Room 604 (rue des Pâquis), and from February 2nd at the Salle du Conseil Général. The hours during which the offices will be open will be announced on the boards at the entrances to the League buildings and on Door F of the Salle du Conseil Général.

Journalists not accredited to the League must produce their *identity papers* and letters from their editors accrediting them to attend the Conference.

B. PRESS ARRANGEMENTS.

1. Plenary Meetings of the Conference.

A Press service will be installed on the first floor of the *Salle du Conseil Général*, where all journalists will be able to obtain documents and information which they may require.

They will have at their disposal :

(a) A receiving office for telegrams for the Federal service and for the Société Radio-Suisse ;

(b) Thirty telephone boxes for international and trunk calls and four boxes for prepaid local calls ;

(c) An enquiry office where Secretariat representatives will be permanently in attendance ;

- d) Une salle de rédaction ;
- e) Les documents de la Conférence qui leur seront distribués par les soins de Miss G. WARD (salle des renseignements).

2. Séances des Commissions.

Au *bâtiment des Commissions*, les journalistes auront à leur disposition, au rez-de-chaussée supérieur :

- a) Une salle de rédaction (*Salle de la Presse*) ;
- b) Un bureau de consignation des télégrammes, pour le service fédéral et pour celui de la Société Radio-Suisse ;
- c) 40 cabines téléphoniques pour le service international et interurbain et 4 cabines à prépaiement pour le service local ;
- d) Une salle de renseignements (chambre 806, téléphone N° 766).

Un *bref compte rendu* des travaux des Commissions sera affiché quotidiennement dans la salle de la presse. Les procès-verbaux des commissions seront affichés à mesure qu'ils paraîtront dans la salle de la presse.

C. TÉLÉGRAPHE.

1. Télégrammes de presse.

En vertu de la nouvelle convention télégraphique internationale, qui a été mise en vigueur le 1^{er} novembre 1926, les télégrammes de presse sont acceptés et expédiés pendant toute la journée, sans aucune restriction. Ils

— 29 —

- (d) A writing-room ;
- (e) The Conference documents, which they will obtain from Miss G. WARD (Enquiry Office).

2. Committee Meetings.

In the *Committee Building* journalists will have at their disposal, on the upper ground floor :

- (a) A writing-room (*Press Room*) ;
- (b) A receiving office for telegrams for the Federal service and for the Société Radio-Suisse ;
- (c) Forty telephone-boxes for trunk and international calls and 4 boxes for prepaid local calls ;
- (d) An enquiry office (Room 806, telephone No. 766.)

A *short summary* of the proceedings of Committees will be posted daily in the Press Room. The Minutes of the Committee meetings will be posted up in the Press Room as and when issued.

C. TELEGRAMS.

1. Press Telegrams.

Under the new International Telegraphic Convention, which came into force on November 1st, 1926, Press telegrams are accepted and despatched at all hours of the day without any restriction. By the courtesy of the

seront traités — grâce à une faveur de l'administration télégraphique suisse — sur la place de Genève de la même manière que les télégrammes urgents à triple tarif.

Les journalistes pourront obtenir tous les *renseignements* désirables au *Bureau du chef du Central télégraphique, quai de la Poste, 12, au 2^{me} étage (téléphone 41.199)*.

2. Consignation et paiement des télégrammes.

Les télégrammes de presse bénéficient en général d'une *réduction de 50% sur le tarif ordinaire*. Les tarifs peuvent être consultés dans chaque bureau de consignation.

Tous les paiements devront être faits en espèces ou en chèques sur Genève, en francs suisses. Toutefois, l'Administration des Télégraphes accepte, au lieu d'un dépôt de garantie, la caution d'une banque suisse ou étrangère établie à Genève.

Il est recommandé aux journalistes de se faire ouvrir un *compte courant au Bureau central des Télégraphes* à Genève (quai de la Poste, 12). Ce compte leur permettra de consigner leurs télégrammes indistinctement aux offices suivants :

- 1^o Bureau central, rue du Stand (service permanent) ;
- 2^o Bureau de la rue du Mont-Blanc (Grande Poste) ;
de 7 h. 45 à 21 heures ;
- 3^o Bureau de Rive, rue du Vieux-Collège, de 8 à 20 heures ;
- 4^o Bureau de la Salle du Conseil général, de 9 à 21 heures ;
- 5^o Bureau du bâtiment des Commissions et au Secrétariat, de 9 à 21 heures.

Swiss Telegraphic Administration Press telegrams consigned at Geneva will be treated as urgent telegrams (usual charge three times the ordinary rates).

Journalists can obtain all necessary *information* from the *office of the Director of the Central Telegraph Office, 12, Quai de la Poste, second floor (telephone 41.199).*

2. Handing-in of Telegrams and Payment.

Press telegrams in general are accepted at a 50 *per cent reduction on the ordinary rates*. Information as to the rates may be obtained at any of the telegraph offices.

All payments must be made in cash or by cheque on Geneva, in Swiss francs. The Telegraphic Administration will, however, accept the guarantee of a Swiss or foreign bank, with a branch at Geneva in place of a guarantee deposit.

It is recommended that journalists should open an *account with the Central Telegraph Office* at Geneva (12, Quai de la Poste). This will enable them to hand in their telegrams at any of the following offices :

- (1) Central office, rue du Stand (permanent service) ;
- (2) Rue du Mont-Blanc (General Post Office), 7.45 a.m. to 9 p.m. ;
- (3) Rive Office, rue du Vieux-Collège, 8 a.m. to 8 p.m. ;
- (4) Office at the Salle du Conseil Général, 9 a.m. to 9 p.m. ;
- (5) Office of the Committee Building and the League Secretariat, 9 a.m. to 9 p.m.

[3. Rédaction des télégrammes de presse.

Sont considérés comme télégrammes de presse ceux dont le texte est destiné à être publié intégralement dans les journaux périodiques. *Ils doivent être rédigés en langage clair et être adressé à des journaux, périodiques ou agences de publicité, et non pas à des personnes attachées à un titre quelconque à la direction d'un journal ou d'une agence. La consignataire doit inscrire avant l'adresse l'indication « Presse ». Les télégrammes de presse peuvent contenir, placées entre parenthèses au début ou à la fin du texte, des instructions relatives à la publication du télégramme. Limite de ces instructions : 5% du nombre total des mots, avec un maximum de 10 mots par télégramme. L'insertion dans le texte d'une communication d'ordre privé supprime pour tout le télégramme le bénéfice du demi-tarif.*

4. Téléimprimeurs.

Dans la salle de la presse du bâtiment des Commissions, l'Administration des Postes et des Télégraphes installera, dans des cabines spéciales, des appareils pour le service télégraphique dit des téléimprimeurs. Ce service sera à la disposition des journalistes qui, par leurs propres moyens, pourront transmettre leurs télégrammes directement à leurs rédactions pour autant que celles-ci disposeront d'une installation analogue, raccordée à l'office principal de leur ville.

Les téléimprimeurs sont desservis à l'instar d'une machine à écrire : clavier ordinaire et impression sur bande. La vitesse de transmission atteint environ 400 lettres à la minute, ce qui équivaut à 60-80 mots, suivant la langue dans laquelle est rédigé le texte transmis.

La durée minimum d'un raccordement sera de 15 minutes. L'excédent sera taxé par minute à raison de

3. Drafting of Press Telegrams.

Telegrams are considered as Press telegrams only if the whole of the contents is intended for publication in newspapers or periodicals. They should not be written in cipher and should be addressed to newspapers, periodicals or agencies, not to persons forming part of the editorial staff of a paper or agency. Messages should bear the mention " Presse " before the address. Press telegrams may, moreover, contain at the beginning or end of the message or in parentheses instructions concerning publication. Such instructions are limited to 5 per cent of the total number of words telegraphed, with a maximum of 10 words per telegram. *The insertion in a Press telegram of a private message will entail for the sender the obligation to pay the full rate for the whole telegram.*

4. Teleprinters.

The postal and telegraphic administration has installed telegraphic apparatus known as *teleprinters* in special boxes *in the Press Room of the Committee Building*. This apparatus is available for journalists, who are thus able themselves to send their telegrams direct to press, provided their head offices dispose of similar apparatus connected with the telegraph office of the town.

Teleprinters are manipulated in the same way as ordinary typewriters (by means of a key-board, which prints on to a band of paper). The speed obtainable per minute is about four hundred letters, *i.e.*, about sixty to eighty words, according to language.

The minimum time allowed for transmission is fifteen minutes, after which each minute is reckoned at a rate

1/15 de la taxe minimum. Cette dernière sera en général la moitié de celle d'une conversation téléphonique de même durée et pour la même destination.

Les appareils installés à Genève sont loués aux intéressés contre un droit de location de 100 francs par mois. Les demandes de location devront être adressées le plus tôt possible à la *Direction générale des Postes et des Télégraphes, à Berne*.

Jusqu'ici, l'Administration suisse a obtenu, pour la réalisation de ce service dit « des abonnés au télégraphe », l'adhésion de l'Administration allemande, qui réservera à ce but trois circuits Berlin-Genève.

Pour tous autres renseignements, s'adresser au bureau du télégraphe.

D. TÉLÉPHONE.

1. Priorité.

La réglementation de la priorité téléphonique pour les communications de presse avec les différents pays a été arrêtée comme suit :

Dans les relations avec :

l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Ville libre de Dantzig, l'Espagne, l'Estonie, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, la Lithuanie, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, le Territoire de la Sarre, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie.

a) Conversations de presse ordinaires : Priorité sur les conversations privées ordinaires à toute heure, sans majoration de taxe ;

b) Conversations de presse urgentes : Priorité sur les conversations privées urgentes, à toute heure, contre paiement de la triple taxe.

equivalent to one-fifteenth of the initial rate (generally speaking, half that of a telephone message of the same length and to the same place).

The apparatus installed at Geneva can be hired by those interested for 100 frs. per month. Requests to this effect should be addressed as soon as possible to the *Direction générale des Postes et des Télégraphes, Berne*.

The Swiss Administration has been able to secure the adhesion to this "telegraphic subscription" system of the German administration, which will reserve for it three lines between Berlin and Geneva.

Further information can be obtained from the Telegraph Office.

D. TELEPHONE.

1. Priority.

The regulations concerning telephone priority for Press communications with the various countries have been drawn up as follows :

Communications with:

Austria, Belgium, Czechoslovakia, Free City of Danzig, Estonia, France, Germany, Holland, Hungary, Italy, Latvia, Lithuania, Poland, Portugal, Roumania, Spain, the Saar Territory and Yugoslavia.	}	<p>(a) <i>Ordinary</i> Press messages : priority over ordinary private conversations at all times and at the usual rates ;</p> <p>(b) <i>Urgent</i> Press messages : priority over urgent private calls at all times at triple rates.</p>
--	---	---

la Grande-Bretagne

Conversations de presse ordinaires : Priorité sur les conversations privées ordinaires à toute heure, sans majoration de taxe (les conversations urgentes ne sont pas admises).

Les offices où la priorité sera obtenue sont :

1° Le *Bureau central* (rue du Stand, rez-de-chaussée) à toute heure ;

2° Les cabines téléphoniques de la *Salle du Conseil Général*, et du *bâtiment des Commissions* pendant et après les heures des délibérations.

2. Durée des conversations et paiements.

La *durée des conversations* téléphoniques de presse, lorsque d'autres demandes de communication par la même voie sont en instance, est *au maximum de 12 minutes*.

Tous les paiements doivent être effectués en espèces.

E. TÉLÉGRAPHIE SANS FIL.

1. Service de presse par T.S.F.

Le nouveau poste à ondes courtes de la Société des Nations à Prangins, le poste « *Radio-Nations* », assure la transmission avec l'Amérique du Nord, l'Extrême-Orient et l'Amérique latine.

La transmission avec l'Europe est assurée par la Société *Radio-Suisse*.

Le service du poste *Radio-Nations* est effectué par l'intermédiaire de la Société *Radio-Suisse*, qui a son siège permanent à Genève, rue du Stand, bâtiment des Postes.

Great Britain

{ Ordinary Press messages :
 priority over ordinary private calls at all times at the usual rates: *no urgent messages are allowed.*

Priority will be obtainable at the following offices :

(1) The *Central Office* (Rue du Stand, ground floor), at all hours ;

(2) The telephone boxes in the *Salle du Conseil Général* and in the *Committee Building* and the *Secretariat*, during and after meetings.

2. Time-limit for Conversations and Payments.

The maximum time-limit for Press telephone messages is 12 minutes when there are other requests for communication by the same line.

All payments must be in cash.

E. WIRELESS TELEGRAPHY.

1. Press Wireless Service.

Radio-Nations, the new short-wave station of the League at Prangins, ensures connections with North America, the Far East and Latin America.

The European connections are ensured by the *Société Radio-Suisse*.

Des installations spéciales ont été aménagées dans la Salle du Conseil Général et dans le bâtiment des Commissions en vue de faciliter la transmission des télégrammes par radio.

Tous les *télégrammes par radio* devront être *consignés* dans les *bureaux télégraphiques suisses*.

2. Comptes rendus radiotélégraphiques.

Conformément à la coutume adoptée durant les sessions de l'Assemblée, un bref compte rendu, rédigé par les soins du Secrétariat, sera expédié chaque jour à la station de Bordeaux, qui l'émettra à 20 h. 15, heure de Greenwich, avec une longueur d'ondes de 19.100. Cette station atteint le Japon et l'Australie.

F. CINÉMA.

Les *opérateurs cinématographiques* seront admis à tourner les séances de la Conférence du désarmement après avis et avec l'autorisation de la Présidence. Les opérateurs sont priés de s'adresser à *M. Gallarati*, bureau 604, annexe Pâquis, soit pour les cartes d'entrée, soit pour tous autres renseignements.

G. PHOTOGRAPHIES.

- a) Des *photographies des séances* de la Conférence et des membres des délégations sont en vente :
- dans le bureau 609 à l'annexe Pâquis ;
 - dans le vestibule du Secrétariat ;
- en outre, pendant les séances plénières :
- dans le vestibule de la Salle du Conseil Général ;
 - et pendant les séances des Commissions :
 - dans le hall d'entrée du public du bâtiment des Commissions.

The *Radio-Nations* service is carried out through the agency of the *Société Radio-Suisse*, which has its permanent seat at Geneva in the Post Office of the Rue du Stand. Special apparatus has been installed in the Salle du Conseil Général and in the Committee Building to facilitate the transmission of wireless telegrams.

All *wireless telegrams* should be handed in at the *Swiss telegraph office*.

2. Broadcast Reports.

As is the custom during the sessions of the Assembly, a brief report, drawn up by the Secretariat, will be transmitted daily to Bordeaux, from which station it will be broadcast at 8.15 p.m., Greenwich time (wavelength 19.100). This station is heard in Japan and Australia.

F. CINEMA.

Cinematograph operators will be admitted to film the meetings of the Disarmament Conference, subject to notification, and the authorisation of the Presidency. Operators should apply to *M. Gallarati*, Office 604, Pâquis Annex, for entrance cards and information.

G. PHOTOGRAPHS.

(a) *Photographs of the meetings* of the Conference and of the members of the delegations will be on sale :

in Room No. 609, Pâquis Annex ;

in the Hall of the Secretariat ;

also, during the plenary meetings :

in the Hall of the Salle du Conseil Général ;

and during the meetings of the Commissions :

in the public entrance hall of the Committee Building.

b) Un service spécial de *transmission rapide de photographies par radio* en Amérique a été étudié par la Section d'information. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Gallarati, chambre 604, à l'annexe Pâquis.

c) La station Radio-Toulouse, ayant offert de *radio-diffuser* des photographies de la Conférence, des dispositions ont été prises à cet égard. Toute demande concernant la radiodiffusion de photographies doit être adressée à M. Gallarati, bureau 604, annexe Pâquis.

H. RADIODIFFUSION.

Depuis 1931, le Secrétariat dispose, à la *Salle du Conseil Général*, d'une installation (microphones, amplificateurs, etc.) pour la *radiodiffusion des discours*.

Les Associations de radiodiffusion, désireuses de bénéficier de ces facilités, sont priées de s'adresser pour tous renseignements, y compris les demandes en vue de réserver des lignes téléphoniques, à l'Union internationale de radiodiffusion (Secrétaire général, A. R. Burrows, 13, cours des Bastions, Genève, tél. 40.553), qui est en liaison constante avec la Section d'information.

I. TÉLÉSCRIPTEURS, SERVICE POSTAL, BUREAU DE VOYAGE.

Pour les *téléscripteurs* et pour le *Service postal* voir, II, I, page 26, et G, page 26; le *bureau de voyage*, au bâtiment des Commissions est également à la disposition des membres de la presse (voir sous II, H, page 26).

— 35 —

(b) A special service for the rapid *transmission of photographs by wireless* to America has been studied by the Information Section. For information apply to M. Gallarati, Room 604 (Pâquis Annex).

(c) The Radio-Toulouse station having offered to *broadcast photographs* of the Conference, arrangements have been made to this effect. Requests concerning the broadcasting of photographs should be addressed to M. Gallarati, Office 604 (Pâquis Annex).

H. BROADCASTING.

Since 1931, the Secretariat has an apparatus installed in the *Salle du Conseil Général for the broadcasting of speeches* (Microphones, amplifiers, etc.).

Broadcasting Associations, desiring to avail themselves of these facilities, should, apply for information and send in their requests for the reservation of telephone lines to the International Broadcasting Union (Secretary-General A. R. Burrows, 13, Cours des Bastions, Geneva, telephone 40.553) which is in constant touch with the Information Section.

I. TICKERS, POSTAL SERVICE AND TRAVEL OFFICE.

For *Tickers* and for *Postal Arrangements* see II, I and G, page 26; the *Post offices* and the *Travel Office* in the Committee Building are also at the disposition of the Press (see II, H, page 26).

IV. INFORMATIONS SPÉCIALES POUR LE PUBLIC

A. CARTES D'ENTRÉE.

Toutes les demandes de cartes d'entrée pour la tribune diplomatique et pour la galerie publique devront être adressées au Secrétariat (pour les organisations internationales, voir sous D, page 37). Les cartes ne seront délivrées qu'aux personnes munies, soit d'une *lettre d'introduction* émanant d'une autorité quelconque, d'un membre du Secrétariat, d'un représentant diplomatique, etc., soit d'un papier établissant leur identité. En vue du nombre restreint des places, les cartes ne pourront être délivrées que dans une proportion très limitée.

Les cartes d'entrée donneront, pour la date fixée, accès aux séances plénières ou aux séances des Commissions, à condition que celles-ci soient publiques.

Le *Bureau principal de cartes d'entrée* se trouve dans le bâtiment des Commissions, à côté du bâtiment du Secrétariat, entrée quai Wilson. Ce bureau sera ouvert pendant la Conférence aux heures indiquées chaque jour sur le tableau des avis.

Lors des séances plénières tenues dans la Salle du Conseil Général, il y sera installé un *bureau supplémentaire* ouvert dès le commencement des séances, où seront, dans la mesure des places disponibles, délivrées des cartes d'entrée pour une seule séance (porte F, rue de Saussure).

B. ENTRÉE DU PUBLIC.

Pour les séances plénières à la Salle du Conseil Général :
Tribune diplomatique : porte B pour les numéros pairs,

IV. SPECIAL INFORMATION FOR THE PUBLIC.

A. ADMISSION CARDS.

All applications for admission cards to the diplomatic and public galleries should be made to the *Secretariat* (for International Organisations, see under D, page 37).

Cards will be issued only to persons presenting either a *letter of introduction* from some authority or from a member of the Secretariat, a diplomatic representative, etc., or a paper establishing their identity. In view of the small number of seats available, only a very limited number of cards can be issued.

Admission cards will give admission on the date specified to plenary meetings or to Committee meetings, if public.

The *Admission Card Main Office* will be in the Committee Building adjoining the Secretariat building (Quai Wilson entrance). It will be open during the Conference at the hours announced daily on the notice-board.

When plenary meetings are held in the Salle du Conseil Général, a *branch office* will be opened there at the beginning of the meetings to issue admission cards for one meeting only, to the extent of the seats available (Door F, rue de Saussure).

B. PUBLIC ENTRANCES.

For plenary meetings, at the Salle du Conseil Général: Diplomatic Gallery: for even numbers; Door B; for

porte E pour les numéros impairs ; organisations internationales et public : porte D, rue de Saussure.

Pour les séances des Commissions: Bâtiment des Commissions, quai Wilson.

Le public ne pourra être admis aux séances que dans la mesure du possible. Lorsque toutes les places seront occupées, le public ne pourra être admis qu'à mesure que des places deviendront libres.

C. RÈGLEMENT.

Le public sera invité à se conformer au règlement qui sera affiché à l'entrée des salles.

Pendant les discours, les portes d'entrée resteront fermées.

D. ORGANISATIONS INTERNATIONALES.

Un *bureau spécial* a été installé au Secrétariat de la Société des Nations (Section d'information, bureau 115 — téléph. 372) pour les organisations internationales. Elles y trouveront en permanence des fonctionnaires pour leur délivrer les cartes d'entrée et leur fournir toutes informations utiles.

E. VENTE DES PUBLICATIONS ET PHOTOGRAPHIES.

Voir sous I, F. *Service des Publications et des Impressions* (page 17) et sous G. *Photographies* (page 18).

odd numbers, Door E; International Organisations and Public Gallery : Door D, rue de Saussure.

For Committee meetings, Committee Building, Quai Wilson.

The public can only be admitted to meetings so far as space permits. When all the seats are taken, the public can be admitted only as seats become disengaged.

C. RULES.

The public will be asked to observe the rules which will be posted up at the entrances to the rooms.

While speeches are in progress, the doors will be kept closed.

D. INTERNATIONAL ORGANISATIONS.

A *special office* for the International Organisations has been installed in the Secretariat of the League of Nations (Room 115, Information Section, telephone 372). Here Secretariat representatives will be permanently in attendance and at the disposal of members of the International Organisations for the issue of tickets and for any information they may require.

E. SALE OF PUBLICATIONS AND PHOTOGRAPHS.

See under *Printing and Publishing Department* (I, F, page 17) and under *Photographs* (I, G, page 18).

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Second block of faint, illegible text, appearing as a separate section or paragraph.

Third block of faint, illegible text, continuing the document's content.

Fourth block of faint, illegible text, possibly a concluding paragraph or signature area.

